



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2024

Mise en place des commissions

Le conseil d'administration,

Vu l'article R 822-16 du code de l'éducation,

Vu le rapport présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2024 ainsi que les échanges en séance

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration valide la constitution ou la continuation ainsi que la composition des commissions suivantes visant notamment à renforcer la participation des étudiants à la conception des projets et à certains sujets de gestion.

La commission de préparation du conseil d'administration du Crous a pour but de présenter en amont de celui-ci les sujets objets de l'instance et de répondre aux éventuelles questions. Elle est constituée des représentants titulaires du personnel ainsi que de représentants titulaires des étudiants, et est animée par la directrice générale du Crous ou son représentant.

La commission Vie étudiante peut donner un avis sur toutes les questions relatives au respect et à l'amélioration des conditions de vie des étudiants dans les établissements du Crous, dont la prévention des violences sexistes et sexuelles ainsi que des discriminations. Elle examine également les demandes d'admission par dérogation sociale ou médicale. Elle statue enfin sur le maintien en résidence d'étudiants qui ont demandé leur renouvellement mais ont fait l'objet en cours d'année de mesures disciplinaires ou de signalements pour des faits graves.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou son représentant ou, en leur absence, par la directrice générale du Crous ou son représentant. Elle est composée de la directrice générale du Crous ou de son représentant, d'un représentant d'UNICA et d'UTLN siégeant au CA du Crous, de deux assistantes sociales du Crous si possible en charge d'un secteur géographique différent, du/de la vice-président(e) étudiant(e) et de trois représentants étudiants titulaires élus au CA du Crous (ou de leur suppléant en leur absence), de trois représentants des personnels titulaires élus au CA du Crous, selon les sujets du directeur académique de l'hébergement et/ou de la directrice de projets vie étudiante et/ou de la directrice de la vie étudiante assistée des chefs de service logement et dossier social étudiant ainsi que de tout autre expert métier sollicité par la direction générale du Crous.

En cours d'année, les sujets relatifs à l'admission par dérogation sociale ou médicale pourront être statués par la directrice générale du Crous ou son représentant, qui devra en rendre compte à la prochaine commission de vie étudiante.

La commission restauration peut donner un avis sur les projets ou les sujets de gestion en matière de restauration étudiante, notamment liés à la transition écologique.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou son représentant ou, en leur absence, par la directrice générale du Crous ou son représentant. Elle est composée de la directrice générale du Crous ou de son représentant, d'un représentant d'UNICA et d'UTLN siégeant au CA du Crous, du/de la vice-président(e) étudiant(e) et de trois représentants étudiants titulaires élus au CA du Crous (ou de leur suppléant en leur absence), de trois représentants des personnels titulaires élus au CA du Crous, du directeur académique de la restauration ainsi que de tout autre expert métier sollicité par la direction générale du Crous.

La commission Hébergement peut donner un avis sur les projets ou les sujets de gestion en matière d'hébergement, notamment liés à la transition écologique.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou son représentant ou, en leur absence, par la directrice générale du Crous ou son représentant. Elle est composée de la directrice générale du Crous ou de son représentant, d'un représentant d'UNICA et d'UTLN siégeant au CA du Crous, du/de la vice-président(e) étudiant(e) et de trois représentants étudiants titulaires élus au CA du Crous (ou de leur suppléant en leur absence), de trois représentants des personnels titulaires élus au CA du Crous, du directeur académique de l'hébergement ainsi que de tout autre expert métier sollicité par la direction générale du Crous.

La commission des aides spécifiques est chargée d'examiner les demandes d'aides financières déposées par les étudiants qui rencontrent des situations exceptionnelles, particulières ou de détresse. Elle peut siéger en sous-commission selon le sujet étudié (aides spécifiques ponctuelles ou annuelles par exemple).

Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou son représentant ou, en leur absence, par la directrice générale du Crous ou son représentant. Elle est composée de la directrice générale du Crous ou de son représentant, de trois représentants des établissements d'enseignement supérieur et des lycées assurant des formations postbac dans l'académie, du/de la vice-président(e) étudiant(e) et de quatre représentants étudiants titulaires élus au CA du Crous (ou de leur suppléant en leur absence) ainsi que de tout autre expert métier sollicité par la direction générale du Crous, notamment des travailleurs sociaux.

La commission Appel à projet CVEC se réunit plusieurs fois par an pour examiner des projets de prévention et promotion de la santé, d'amélioration de l'accueil des étudiants et de leur accompagnement social, de développement du sport et de la culture. Ces projets sont proposés par des étudiants, des établissements ou des associations.

Elle est composée de représentants des étudiants, du Crous Nice-Toulon, des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement supérieur.

Fait à Nice, le 13 mars 2024

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE



Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 25
Membres présents : 19	Contre : 0
Membres représentés : 6	Abstention : 0
Votants : 25	